



Prévention et Gestion des déchets

OBJET : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets - Année 2025

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante ».

Le présent rapport relate donc l'activité du service de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2025. Il comporte l'ensemble des indicateurs d'évaluation de l'activité dudit service.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 19 juin dernier.

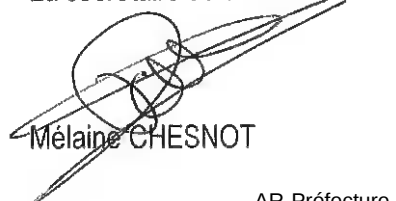
DECISION

Les membres du conseil communautaire donnent acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2025.

Les membres du Conseil Communautaire
prennent acte de la présentation de ce rapport

Présenté à Châteaubriant,
Le 30 juin 2026

La secrétaire de séance


Mélaïne CHESNOT

Le Président

Alain I

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026 Conseil Communautaire du :



Le Président,

Alain HUNAUT

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



SOMMAIRE

0	Introduction.....	3
1	Présentation Générale.....	4
	1.1 Le territoire.....	5
	1.2 Les compétences.....	5
	1.3 Le service.....	6
	1.4 Le synoptique déchets.....	11
2	Indicateurs techniques.....	12
	2.1 Réduction des déchets.....	13
	2.2 Collecte des déchets.....	15
	2.3 Tri, valorisation et traitement	26
3	Indicateurs financiers.....	31
	3.1 Indicateurs sur le Castelbriantais.....	32
	3.2 Indicateurs sur le secteur de Derval.....	35

Introduction

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de Prévention et Gestion des déchets ménagers et assimilés est établi en application de l'article D224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vise à :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux liés à la prévention et au tri des déchets mais aussi de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport est établi sur la base des données de l'exercice 2025.

1

Présentation générale



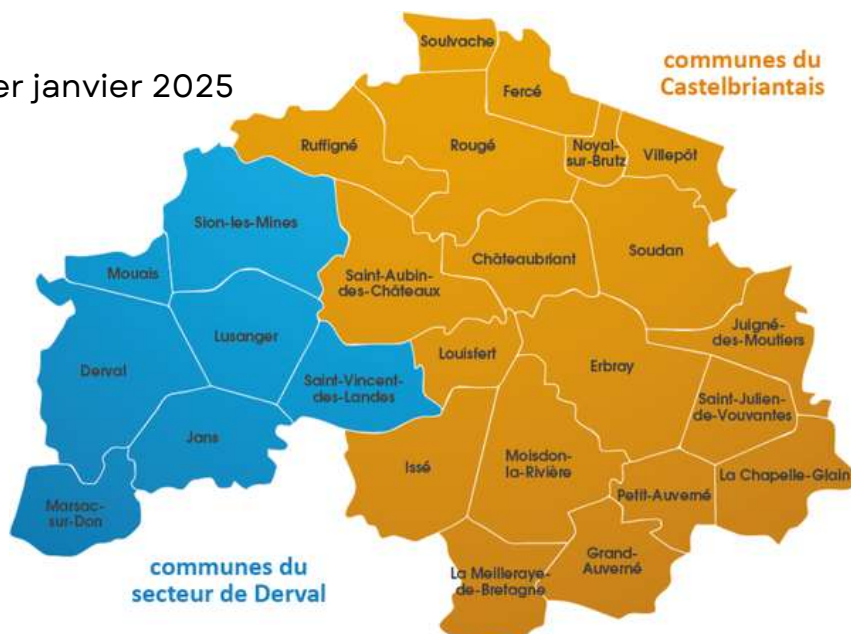
1.1 Le territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (CCCD) est née au 1er janvier 2017 de la fusion des 19 communes du Castelbriantais et des 7 communes du secteur de Derval.

884,48 km²

44 697 habitants au 1er janvier 2025

(INSEE 2022)



1.2 Les compétences

La CCCD assure la compétence “collecte et traitement” comprenant les opérations de prévention, collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

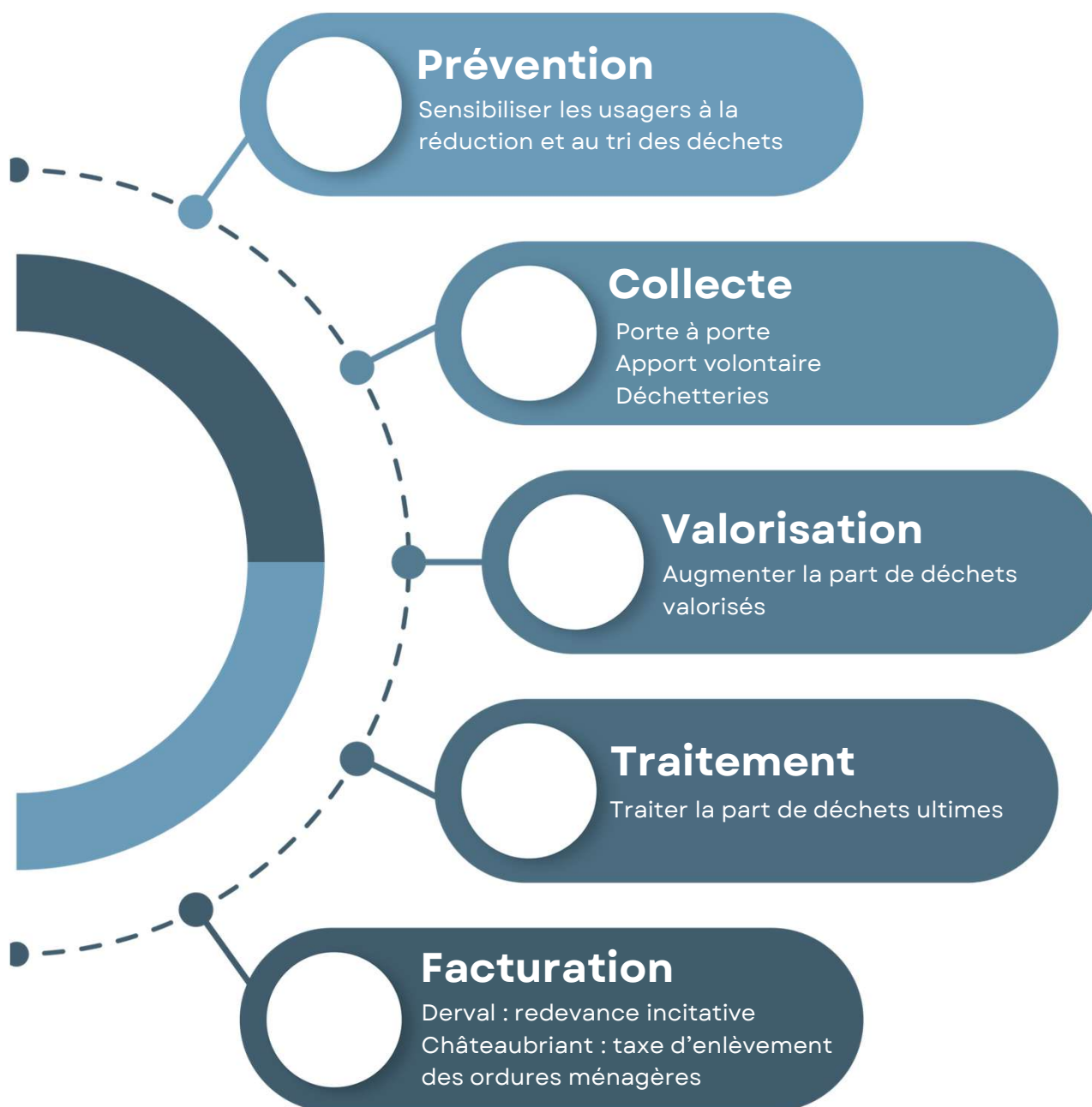
Certaines prestations sont gérées en propre (en régie), quand d’autres sont externalisées (prestation de service).

Pour exercer sa compétence déchets, la communauté de communes dispose des équipements et infrastructures suivants :

- Un réseau de 5 déchetteries ;
- Une flotte de 7 camions de collecte (secteur de Châteaubriant) ;
- Un parc de bacs et colonnes déchets.

1.3 Le service

1.3.1 Les missions



1.3.2 Les moyens humains

Le service de prévention et gestion des déchets compte, au 31 décembre 2025, **27 agents permanents**, dont 22 affectés directement à la collecte et aux déchetteries, 2 administratifs, 2 animateurs prévention et 1 responsable de service.

DIVISION COLLECTE	16 AGENTS
Coordinatrice de collecte	1
Chauffeurs	5
Chauffeurs remplaçants-ripeurs	4
Ripeurs	5
Agent de maintenance	1
DIVISION DECHETTERIE	6 AGENTS
Coordinateur de déchetterie	1
Gardiens de déchetteries	5

Le service de prévention et gestion des déchets travaille en collaboration avec d'autres services de la communauté de communes : ressources humaines, finances, communication, notamment.

1.3.3 Le financement du service

Le service de prévention et gestion des déchets est financé par deux modes différents : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les 19 communes du secteur de Châteaubriant et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur les 7 communes du secteur de Derval

Secteur de Châteaubriant

Pour financer la collecte, le tri et le traitement des déchets sur le secteur de Châteaubriant, les usagers payent une TEOM. Il s'agit d'une taxe annexée à la taxe foncière, dont le montant ne dépend pas du service rendu.

Secteur de Derval

Les usagers financent la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers sur le secteur de Derval par le biais de la REOM.

La part fixe correspond à la facturation de l'ensemble du service :

- Collecte des ordures ménagères : dans la limite de 6 levées de bac/an,
- Collecte des emballages : sans limite,
- Collecte des verres et papiers : sans limite,
- Accès à la déchetterie de Lusanger : sans limite.

Une part variable est appliquée pour les ordures ménagères en cas de dépassement du nombre maximum de levée inclus dans l'abonnement. En effet, les collectes supplémentaires sont facturées à l'unité, ce qui permet pour ce flux d'ajuster la facture à l'utilisation réelle du service, selon la grille tarifaire suivante :

Volume du bac à ordures ménagères	Dotation permanente		Dotation temporaire	
	Abonnement pour 6 levées		Frais de mise à disposition	Prix de la levée
	mensuel	annuel		
120 litres (1 à 3 pers.)	13,75 €	165,03 €	17,77 €	4,51 €
180 litres (4 à 5 pers.)	20,55 €	246,62 €		6,76 €
240 litres (6 à 7 pers.)	27,86 €	334,32 €		9,00 €
340 litres (8 pers. et +)	41,42 €	497,06 €		12,77 €

Prestations	Tarifs
Renouvellement d'un badge	12,00 €
Fourniture sacs additionnels de 30 litres (5 unités)	4,51 €

1.3.4 Faits marquants en 2025

DECHETTERIES

Lancement de la modernisation du réseau des déchetteries avec :

- Démarrage du chantier de la nouvelle déchetterie à Châteaubriant le 30 juin
- Fermeture de la déchetterie à Soudan le 15 septembre

COMMANDE DE NOUVEAUX VEHICULES

Un camion benne de 26 tonnes et camion mini-benne de 7,5 tonnes ont été commandés pour renouveler la flotte de collecte

NOUVEAU CHEF DE SERVICE

Un nouveau responsable de service a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2025.

INSPECTION SECURITE

Visite d'inspection de la DREAL le 2 juillet de la déchetterie rue Lafayette à Châteaubriant confirmant la nécessaire mise aux normes du site vieillissant qui n'est plus adapté aux nouvelles exigences

AIDE DE L'ETAT

Une dotation de 132 873 € du fonds vert dédiée au plan climat air énergie territorial contribue au financement du renouvellement de la flotte de collecte

1.3.5 Les chiffres clés



2

Secteurs

Le territoire de la CCCD est composé de 2 secteurs : celui de Châteaubriant et celui de Derval.



27

Agents

Une équipe de 27 agents permanents, dont 16 affectés à la collecte et 6 affectés aux déchetteries.



26 128

Tonnes

En 2025, 26 007 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire.



7

Camions

Le service dispose de 7 véhicules de collecte en porte à porte, dont 2 véhicules relais et 1 véhicule de gabarit réduit pour les voies étroites.



5

Déchetteries

Cinq déchetteries sont réparties sur le territoire : Châteaubriant, Lusanger, Petit-Auverné, Rougé et Soudan (cette dernière ayant fermé le 15 septembre).

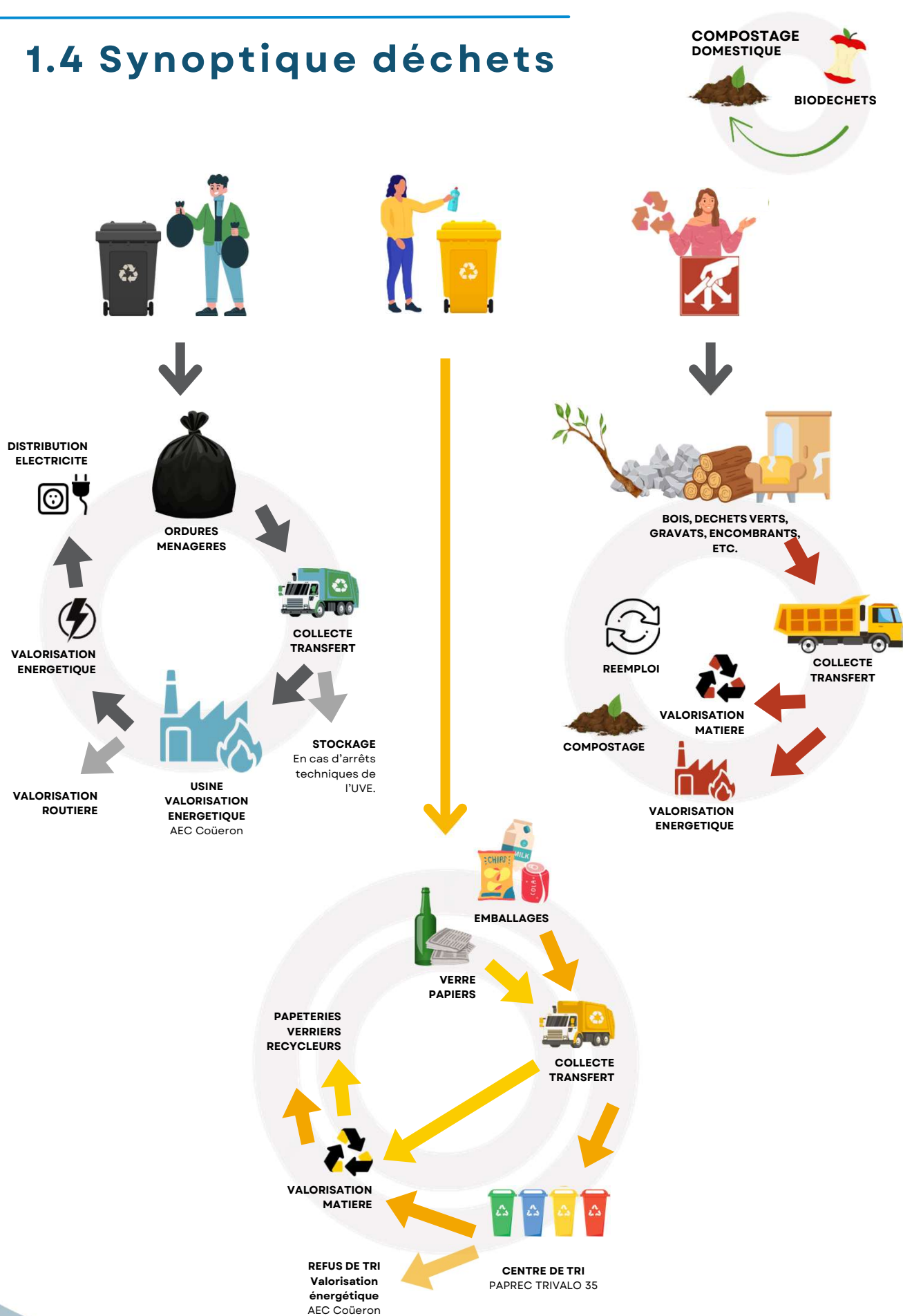


274

Colonnes

Un parc de 274 colonnes est en place sur le territoire de la CCCD, afin de permettre la collecte des papiers et du verre, au plus près des habitants.

1.4 Synoptique déchets



2

INDICATEURS TECHNIQUES



2.1 Réduction des déchets

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, validé en 2023 après consultation publique, donne une définition précise des objectifs de réduction des déchets à 6 ans (2023-2028).

Les actions sont réparties principalement sur les thèmes suivants : tri des déchets, gaspillage alimentaire, valorisation des déchets verts et des déchets alimentaires, éco-consommation et réemploi.

2.1.1 La sensibilisation des usagers

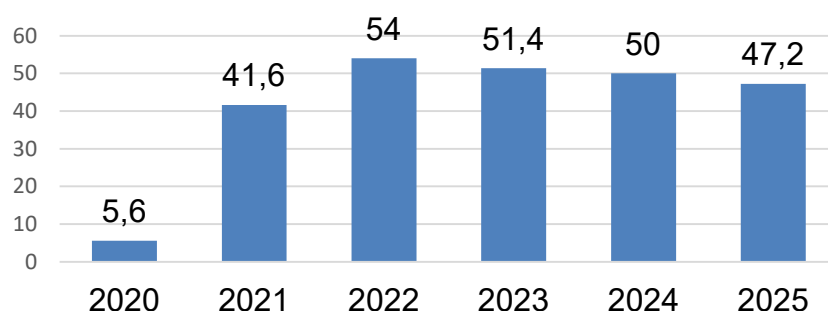
En 2025, les actions de sensibilisation des habitants se sont poursuivies selon les thèmes ci-dessous :

Thème abordé	Public visé	Nombre de personnes sensibilisées
Tri des déchets	Enfants et adolescents en milieu scolaires	262
	Adultes	74
Eco-consommation (vide dressing, fabrication de produits ménagers, atelier tisanes anti-gaspi, etc.)	Tout public	30
Réparation - réemploi (animations en déchetteries, rencontres de la réparation, collecte d'objets avec Emmaüs)	Tout public	12
Broyage, paillage	Adultes	48

2.1.2 Zoom sur l'action d'Emmaüs

L'association Emmaüs participe, en collaboration avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, à la collecte d'objets réemployables afin de limiter les déchets ultimes en déchetteries. Cette démarche favorisant le don, la réparation et le réemploi est à la base des modes de gestion des déchets, puisqu'en effet, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Evolution du tonnage collecté par Emmaüs



Déchetterie	Châteaubriant	
Catégorie	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Caisses livres	352	329
Caisses jouets	521	598
Caisses vaisselle	411	303
Caisses bibelots	145	57
Bric-à-Brac (unités)	461	613
DEEE – PAM (caisses)	190	223
GEM Froid (unités)	10	4
GEM Hors Froid (unités)	8	7
DEEE -Ecrans (unités)	2	5
Art. Brico & Jardin (caisses & unités)	35	13
Art. Sport & Loisirs (caisses & unités)	91	103
Meubles (unités)	817	571
Vêtements (sacs)	402	318
Poids net 2024 (kg)	50018	47185

2.1.2 Compostage

Des composteurs sont proposés à la vente à un tarif accessible (12€) pour inciter les habitants à valoriser dans leur jardin les déchets fermentescibles.



297 foyers
ont été équipés de
composteurs en 2025.

2.2 Collecte des déchets ménagers et assimilés

2.2.1 Synthèse et évolution

Type de collecte / Flux	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution par rapport à 2024
Porte à porte	8 134	7 934	-2,4%
Ordures Ménagères Résiduelles	6 660	6 444	-3,2%
Emballages recyclables	1 474	1 490	-0,1%
Points d'Apport Volontaire	2 784	2 716	+2,4%
Verre	2 239	2 198	-1,8%
Papiers	545	518	-4,9%
Déchetteries	15 168	15 478	+2%
Déchets non verts	10 169	11 151	+9,6%
Déchets verts	4 999	4 327	-13,4%



26 128 tonnes
collectées en 2025,
soit 0,16 % de plus
qu'en 2024.

2.2.2 La collecte en porte à porte

Moyens de collecte

Secteur de Châteaubriant

Sur le secteur de Châteaubriant, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages sont collectés en bacs, respectivement avec le couvercle vert et le couvercle jaune.

La collecte des déchets ménagers a lieu en camions à bennes bi compartimentées de 26 tonnes, équipées de lève conteneurs automatiques sur l'ensemble du territoire. Une mini-benne de 7,5 tonnes s'y ajoute.

Secteur de Derval

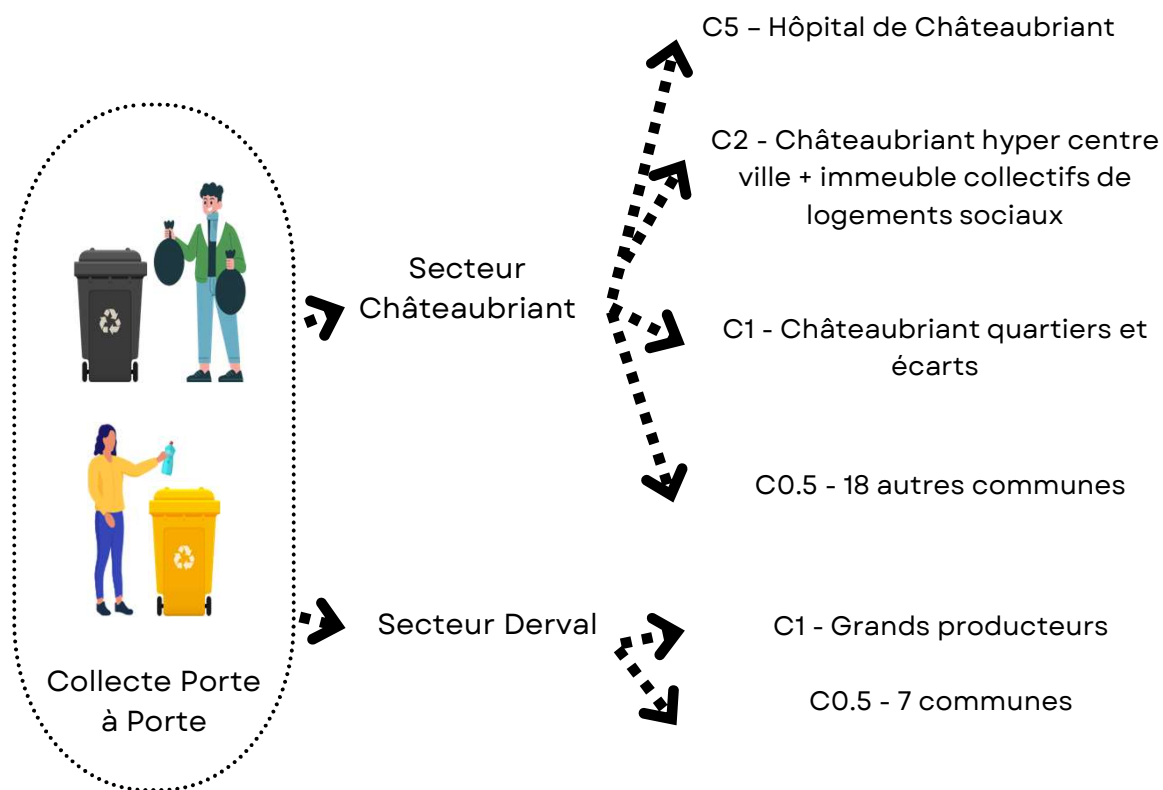
Sur le secteur de Derval, les OMR sont également collectées en bacs aux couvercles verts et ces derniers sont pucés. Cela signifie que chaque bac est rattaché à un usager. Les emballages sont, quant à eux, collectés en sacs jaunes translucides, marqués au nom de la communauté de communes et distribués gratuitement aux usagers.

Les camions bennes du secteur de Derval sont identiques à celles du secteur de Châteaubriant mais sont équipées de systèmes d'identification des puces en complément. Ces systèmes permettent d'enregistrer chaque levée effectuée, une levée correspondant à la collecte d'un bac.

Cette comptabilisation du nombre de levées est indispensable dans le cadre du financement du service par la redevance incitative.

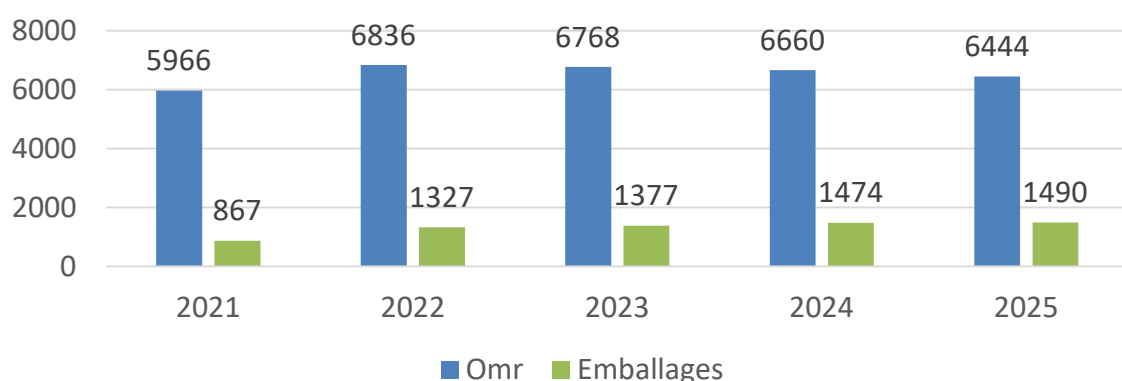
La gestion des puces sur les bacs est gérée par un agent administratif dédié. Ce dernier traite toutes les demandes des usagers qui ont un lien principalement avec les ouvertures/fermetures de comptes, la facturation, la dotation en composteurs..

Fréquences de collecte



Tonnages collectés

Tonnages ordures ménagères (OMR) et emballages (EMB)



**149,49 kg OMR
/an/hab**
soit 1,60 % de moins qu'en
2024.

**33,08 kg EMB
/an/hab**
soit 7,04 % de plus qu'en
2024.

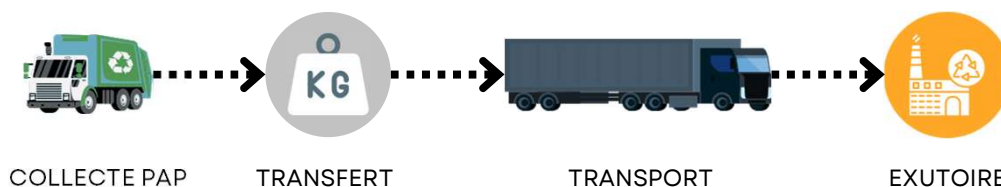
La baisse régulière des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles se poursuit alors que les tonnages d'Emballages évoluent à la hausse depuis la simplification de la consigne de tri en 2021.

Quai de transfert

Les OMR et les EMB collectés en porte à porte sont vidés sur un quai de transfert afin d'optimiser les tonnages transportés vers le centre de tri. Ce quai de transfert est situé sur la commune de Châteaubriant et est géré par la société Barbazanges Tri Ouest.

Un quai de transfert est un site de stockage transitoire, permettant de massifier les déchets. Cela signifie que le tonnage transporté vers l'exutoire (site de traitement ou centre de tri) sera plus conséquent. Les véhicules de transfert ont en effet une capacité bien supérieure à celle des camions bennes.

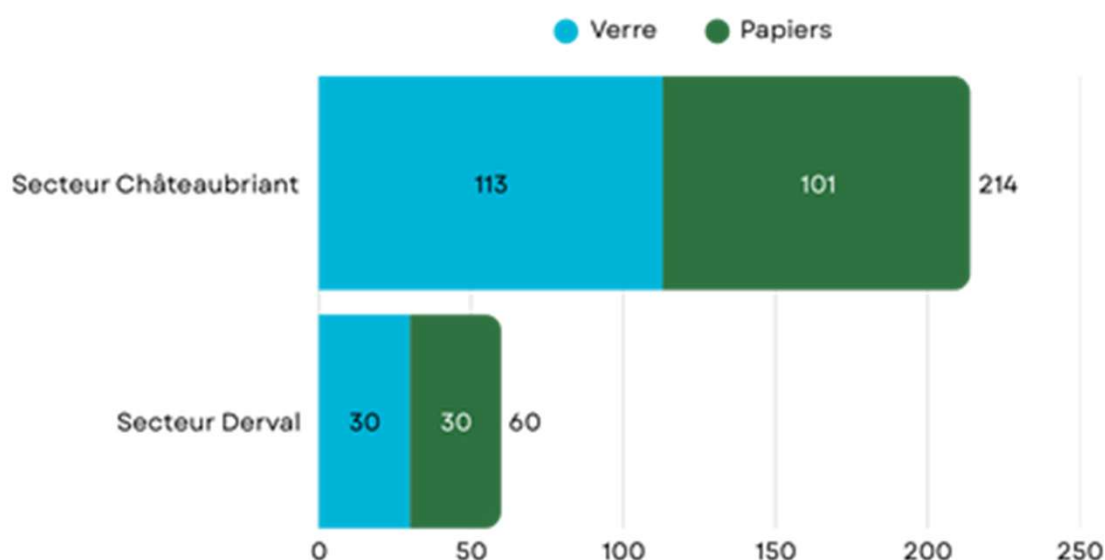
Le nombre de trajets est ainsi réduit, ce qui a pour impact de diminuer considérablement les kilomètres parcourus et donc l'empreinte carbone.



2.2.3 La collecte en apport volontaire

Inventaire du parc de colonnes

Les flux Verre et Papiers sont déposés par les usagers dans des colonnes d'apport volontaire, disséminées sur tout le territoire.



Moyens de collecte

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, la collecte des points d'apport volontaire est assurée par un prestataire privé : Barbazanges Tri Ouest.

Fréquences de collecte

Pour la collecte des colonnes d'apport volontaire, aucune fréquence de collecte fixe n'est imposée par les services de la communauté de communes. Le prestataire collecteur a en revanche l'obligation de résultat suivante : le non-débordement desdites colonnes.

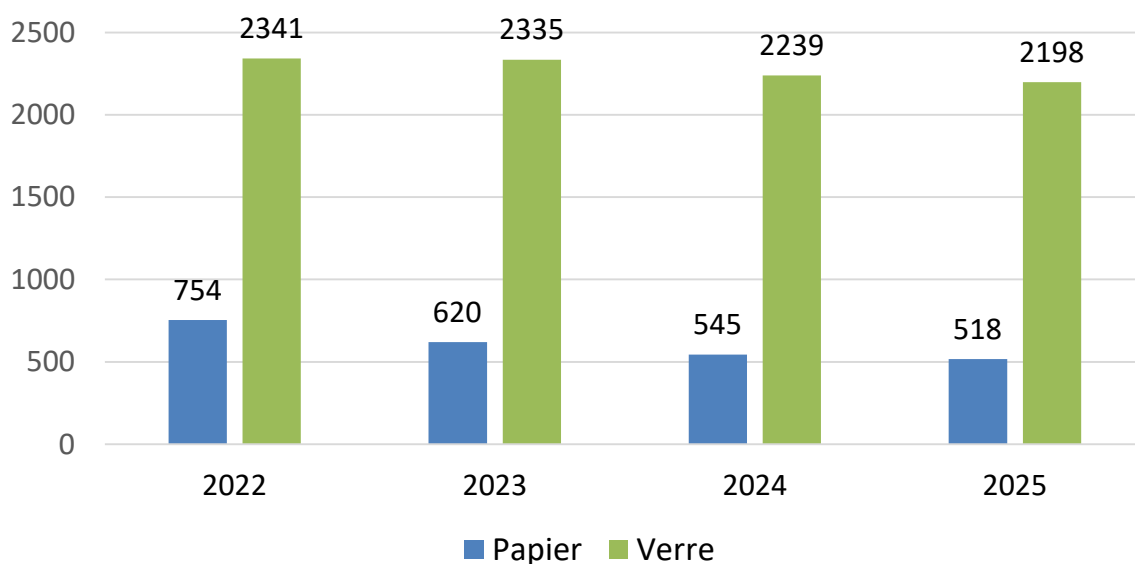
Cela signifie que le prestataire doit collecter chaque colonne autant que nécessaire afin de garantir la disponibilité permanente des colonnes pour les usagers.

Tonnages collectés

Le verre et le papier sont collectés par la société Barbazanges Tri Ouest, à l'aide de véhicules équipés de grue.

Les deux flux sont ensuite vidés sur le quai de transfert appartenant à l'entreprise.

Chaque flux vidé sur ce quai de transfert est séparé des autres afin de garantir le non mélange des matières.



51,3 kg VERRE
/an/hab



12,2 kg PAPIERS
/an/hab



2.2.4 La collecte en déchetteries

Localisation des déchetteries

Le territoire est doté de 5 déchetteries, dont 1, celle de Lusanger, est équipée d'un système de contrôle d'accès. Il permet notamment d'interdire l'accès aux professionnels.



Déchets acceptés

De nombreuses filières sont acceptées sur les déchetteries du territoire. Les déchets concernés sont indiqués ci-dessous.

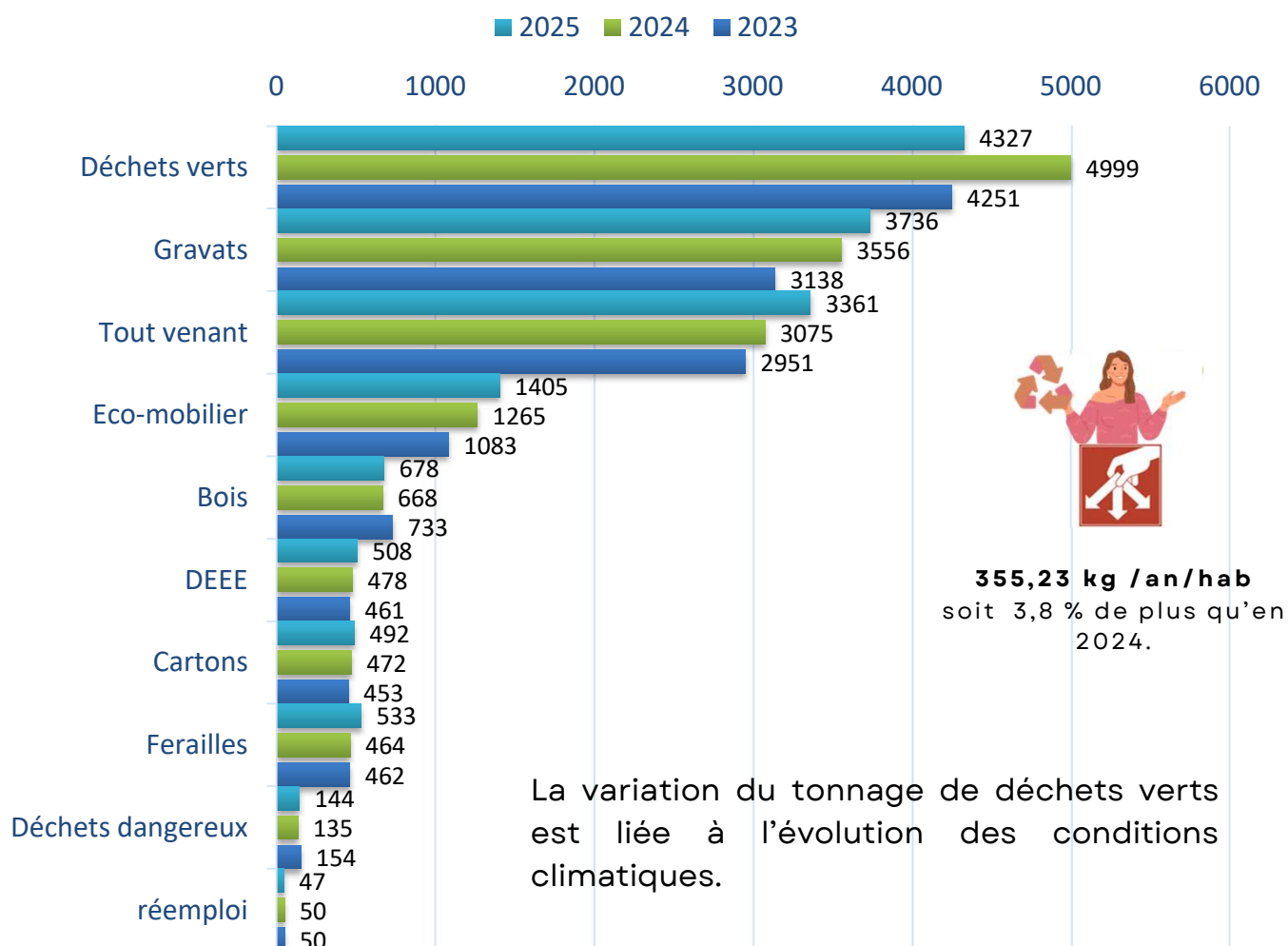
 CARTONS	Vidés de leur contenu, pliés à plat, sans ficelle ni plastiques polystyrène = encombrants	 BOIS NON TRAITÉ	Palettes, planches poutres, contreplaqué, bois de charpente, copeaux de bois, portes et châssis de fenêtre sans vitres... Isolat, médium, MCF = encombrants	 PILES ET ACCUMULATEURS	 LAMPES	 HUILES DE COCINER	 HUILES VÉGÉTALES	 PAPIER	 VERRES	 CARTOUCHES ENCRE
 MÉTALUX	Fer et déchets constitués de métal (acier, aluminium, fonte...) pots de peinture = déchets dangereux	 DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Electronique : frigos, fours, TV, jouets électriques, les ampoules avec le symbole « poubelle barrée »	 RÉUTILISATION REEMPLOI	Objets réemployables directement en déchetterie, c'est le but du partenariat entre la Communauté de Communes et les compagnons d'Emmaüs.					
 MOBILIER	Tous les meubles démontés ou non quelle que soit leur matière (bois, métal, plastique) : lit, fauteuil, rangement. Objets de décoration, poussettes = encombrants	 ENCOMBRANTS	Déchets +/- volumineux qui ne peuvent être valorisés par aucune autre filière proposée en déchetterie (polystyrène, revêtements de sols intérieurs (moquettes, linoléum...), isolants, les objets composés de différents matériaux indissociables...							
 DÉCHETS VERTS	Tontes et branchages (inférieurs à 15 cm), sans grillages ni autres plastiques. plumes = gravats saoules = encombrants	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	Déchets issus de l'activité domestique en raison de leur spécificité, toxicité, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif présentant un caractère dangereux pour l'Homme ou l'environnement. Les extincteurs si inférieurs à 2L.							
 GRAVATS / GRAVATS	Déchets inertes composés des débris, décombres et débris provenant des travaux domestiques (construction, démolition, terrassement...). plâtre, plâcos et briques (y compris recouvert de faïences) = encombrants	 RADIOGRAPHIES	Radiographies argentiques sans papier, ni pochette.							



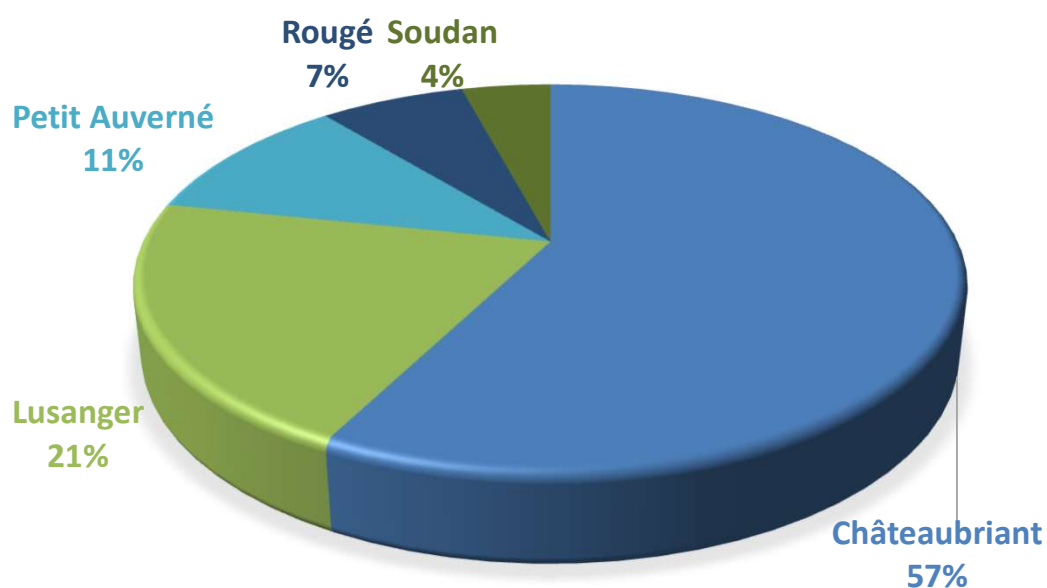


Tonnages collectés

Par filière



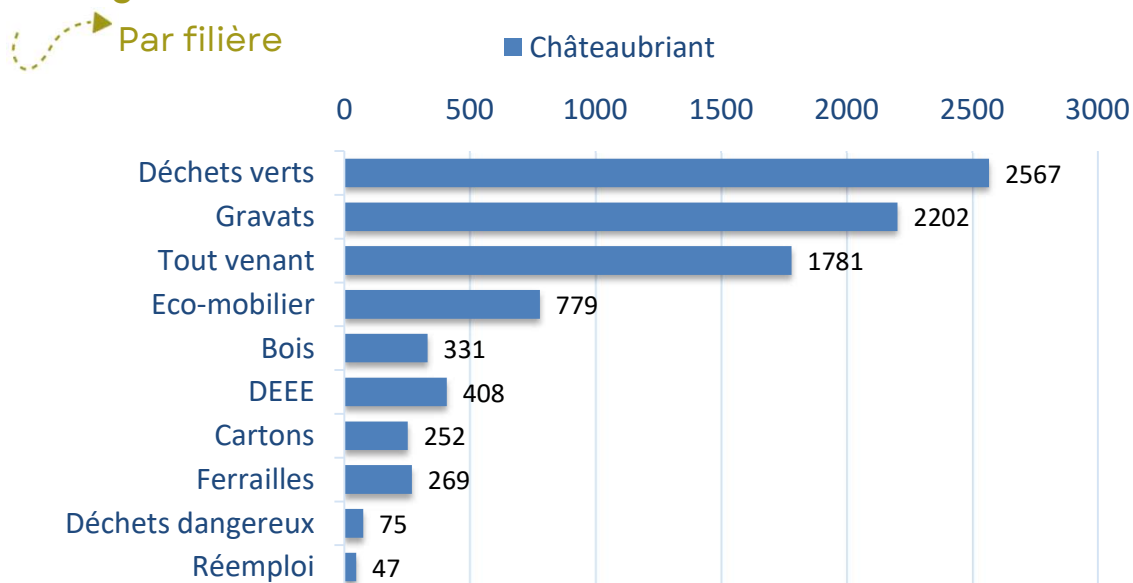
Répartition des tonnages par déchetterie



2.3.5 Déchetterie à Châteaubriant

Une présentation des chiffres clefs de l'activité de la déchetterie à Châteaubriant est effectuée dans ce rapport du fait de son régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Tonnages collectés



Par filière de reprise

Dans le cadre des nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la communauté de communes a conclu des conventions avec différents éco-organismes opérationnels agréés pour assurer la collecte et le traitement de certains déchets.

	Année de mise en place		2024	2025
	2005	Collecte des piles et batteries usagées	2.9 t	3,9 t
	2010	Collecte des Déchets Electriques et Electroniques	379	407 t
	2017	Collecte et recyclage du mobilier usagé	748.8 t	779 t
	2013	Collecte des ampoules et néons usagés	0.973 t	0 t
	2013	Collecte des cartouches d'encre vides.	0.815 t	0,73 t
	2013	Collecte des radiographies	0	0
	2014	Collecte des Déchets Dangereux Spécifiques des ménages (peintures, solvants...)	27.52 t	29,3 t
	2014	Collecte des huiles de fritures	2.318 t	1,89 t

Opérations de broyage

La déchetterie à Châteaubriant possède une plateforme de stockage et broyage des végétaux.

Les opérations de broyage de déchets verts sont effectuées par l'entreprise SEDE, qui assure aussi l'enlèvement du broyat et son compostage.

	2025		2024
Châteaubriant	2 567,3	12 interventions	3 034,9
Lusanger	799,7	108 tours	1 004,5
Rougé	229,2	97 tours	267,0
Petit Auverné	369,2	155 tours	481,8
Soudan	130,3	58 tours	217,5
Total brut	4 095,8	-	5 005,7

Produit	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total général
CHATEAUBRIANT	170,4	113,1	157,3	199,2	235,7	360,3	158,6	0	462,3	192,5	309,1	208,7	2567,3
LUSANGER	27,8	37,9	85,8	71,2	95,72	59,5	53,0	65,1	94,0	100,5	57,4	51,8	799,7
PETIT AUVERNE	10,8	18,2	36,9	38,7	46,6	30,8	24,3	37,5	41,3	41,1	24,6	18,4	369,2
ROUGE	6,2	12,1	23,5	22,6	23,4	19,3	17,2	21,5	28,7	26,9	15,4	12,4	229,2
SOUDAN	4,5	8,7	20,0	15,0	22,2	13,6	14,1	17,0	15,3	0	0	0	130,3
Total	219,8	189,0	323,4	346,7	423,5	483,5	267,2	141,1	641,7	361,1	406,6	291,2	4095,8

Contrôle des effluents aqueux

Chaque année, des analyses sur les eaux pluviales sont effectuées sur la déchetterie à Châteaubriant par un organisme extérieur.

Toutes les eaux pluviales du site sont récupérées, et passent dans une déshuileur débourbeur avant d'être rejetées. Ce dernier est nettoyé et vérifié 1 fois par an.

Les analyses ci-dessous ont été conformes aux normes en vigueur.

	Point 1	Valeur de référence	Unités
	Rejet pluvial		
Rapport Essai analyse	EV25-24684.001	Arrêté du 26/03/2012	
Heure	10h24	-	
pH in situ	7.3	5.5-8.5	Unité pH
Température in situ	15.7	30	°C
DCO	70.0	300	mg/L
MES	17	100	mg/L
DBO5	12	100	mg/L
Zinc	0.086	-	mg/L
Aluminium	0.589	-	mg/L
Etain	< 0.050	-	mg/L
Cadmium	< 0.00800	-	mg/L
Chrome	< 0.0500	-	mg/L
Cuivre	< 0.050	-	mg/L
Fer	1.220	-	mg/L
Mercure	< 0.00020	-	mg/L
Nickel	< 0.0500	-	mg/L
Plomb	< 0.0500	-	mg/L
Somme des métaux ci dessus	1.895	15	mg/L
Chrome VI	< 0.005	0.1	mg/L
Arsenic	< 0.0500	0.1	mg/L
Manganèse	0.231	-	mg/L
Indice phénol	< 0.01	0.3	mg/L
Cyanure total	< 0.005	0.1	mg/L
AOX	< 0.04	5	mg/L
Indice hydrocarbure	< 0.05	-	mg/L
Indice hydrocarbures volatils	< 0.030	-	mg/L
Hydrocarbures totaux	< 0.08	10	mg/L

2.3 Tri, valorisation et traitement

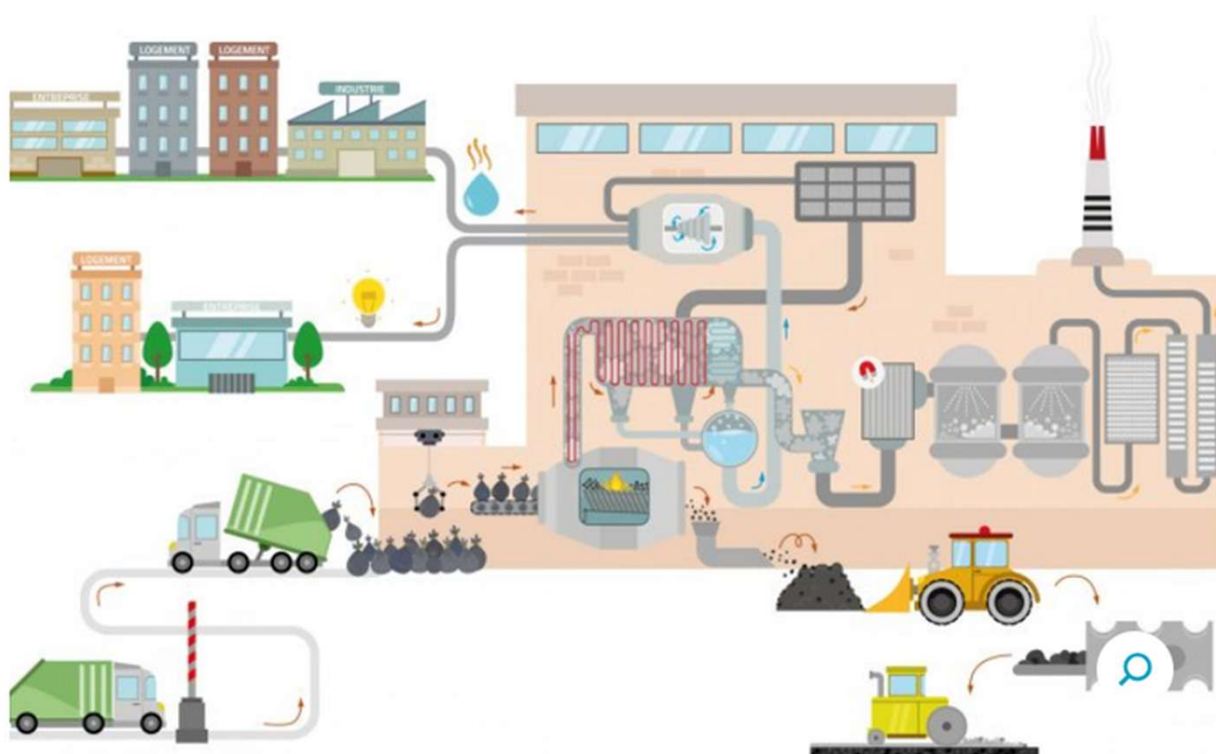
2.3.1 Exutoires

Ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles, après la collecte, sont déposées dans un premier temps sur le quai de transfert à Châteaubriant.

Elles sont ensuite transportées vers l'exutoire final : l'usine de valorisation énergétique Arc En Ciel, à Couëron (44).

Cette unité de valorisation énergétique (UVE) produit de l'électricité et de la vapeur grâce à la combustion des déchets ménagers. Elle valorise également les mâchefers (sous produits de l'incinération) en sous couches routières.



Emballages collectés en porte à porte

Centre de tri

Les emballages collectés en porte à porte sont, quant à eux, dirigés vers le centre de tri Paprec Trivalo Bretagne, situé au Rheu près de Rennes (35).

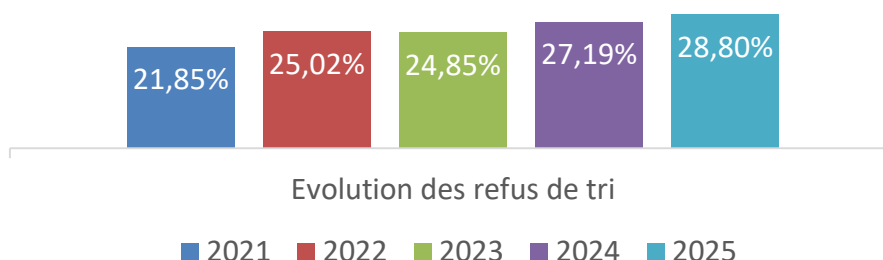
Refus de tri

Au 1er janvier 2023, 98% de la population française est concernée par l'extension des consignes de tri, qui permet de trier tous ses emballages. Ainsi, 3 kg d'emballages supplémentaires par habitant sont recyclés chaque année. La CCCD l'applique sur tout son territoire depuis 2021.

Cette extension a considérablement simplifié le geste de tri pour les usagers et a permis d'augmenter la part de déchets valorisables dans les emballages recyclables.



428,9 tonnes
refusées en 2025.



Ces tonnages refusés sont constitués de deux gisements :

- Des erreurs de tri des usagers (textiles, verre, sacs noirs, etc.)
- De certains emballages complexes, notamment les composites (mélange de matières en plusieurs couches), qui ne sont pas recyclables. Le centre de tri considère donc ces emballages comme refus de tri.

Autres déchets

Les autres flux, verre, papiers et déchets collectés en déchetteries, sont envoyés vers des filières adaptées, maximisant le taux de valorisation matière et énergétique.

2.3.2 Filières de valorisation et rachat de matériaux

 Répartition des tonnages par filières (hors verre)

Matériaux triés	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025
Acier	102,45	101,61	132,06
Aluminium	28,78	24,56	0
Plastique PET clair	145,82	135,95	136,75
Plastique PET foncé	36,22	28,15	47,61
Autres plastiques (PEHD, PP, PS)	98,87	101,23	78,48
Films et sacs	60,73	46,45	42,36
Cartonnettes	435,9	476,72	502,38
Papiers Journaux Magazines	69,81	32,76	45
Emballages pour liquides alimentaires	54,39	50,27	39,73
TOTAL	1 032,97	997,7	1 024,37

Les flux Polypropylène et Polystyrène triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri plastique sont captés avec le flux Polyéthylène haute densité déjà collecté auparavant.

*Hors verre comptabilisé dans les tonnages des Points d'Apport Volontaire (PAV)

PET clair : Polyéthylène Téréphtalate (exemple : bouteille d'eau)

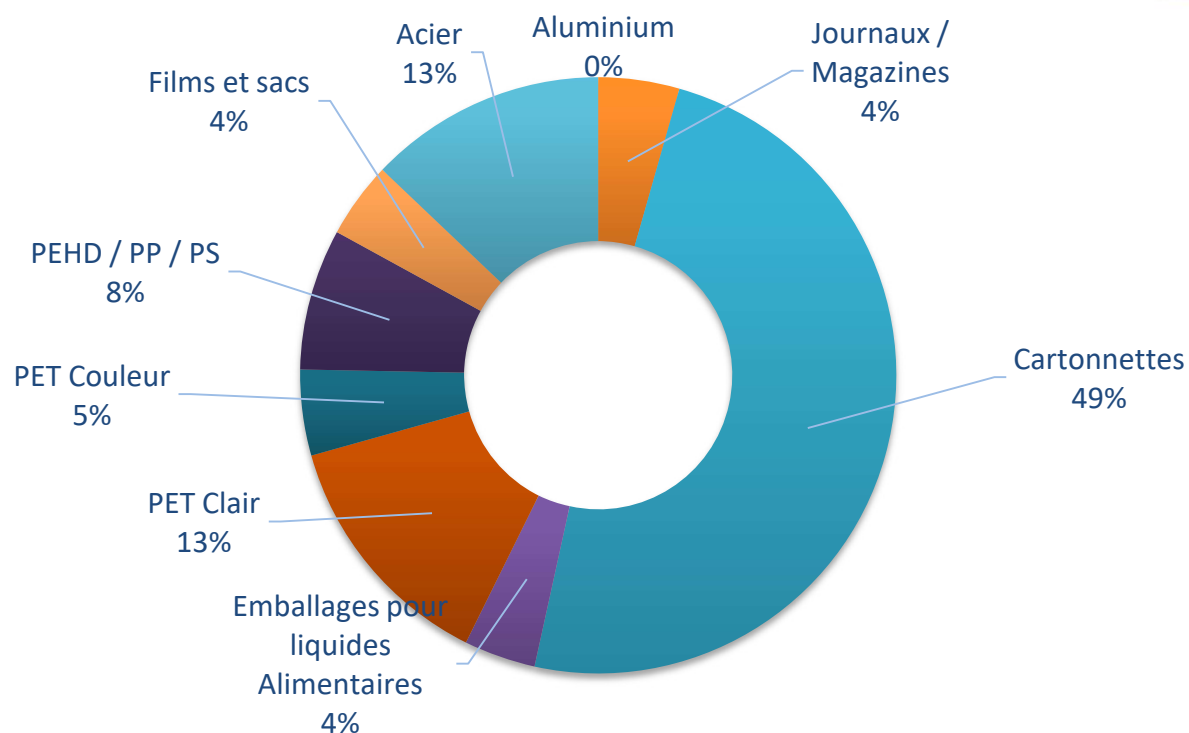
PET foncé : Polyéthylène Téréphtalate (exemple : bouteille de lait)

PEHD : Polyéthylène haute densité (exemple : flacon de lessive)

PP : Polypropylène (exemple : barquette alimentaire)

PS : Polystyrène (exemple : pot de yaourt, crème fraîche)

ELA : Emballage de liquide alimentaire (exemple : brique de lait, soupe)



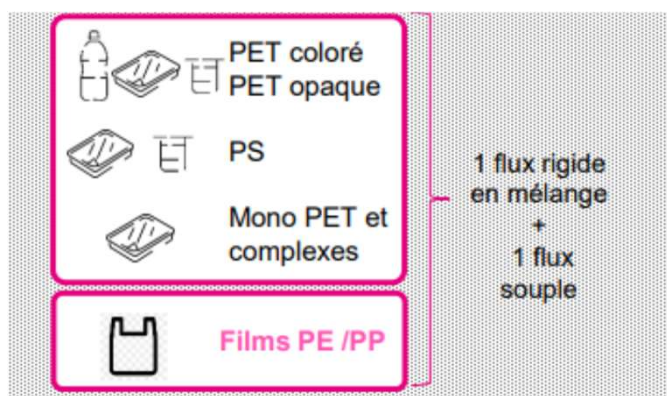
Les tonnages d’emballages 2025, reçus et triés par le centre de tri Trivalo Bretagne (situé au Rheu près de Rennes), sont du même ordre que ceux de 2024. Des changements ont eu lieu à partir d’août 2025. Des travaux ont été réalisés sur le centre de tri afin de répondre aux exigences de CITEO.



Evènements significatifs 2025

Début juillet, Le centre de tri Trivalo a réceptionné des travaux de modernisation du schéma de tri usine, afin de réaliser le passage en extension de consigne de tri version 2.

La modification a été nécessaire afin de répondre à la demande de CITEO : passage en flux développement rigide et flux développement souple.



Emballages à laisser passer dans le flux rigide



Emballages à laisser passer dans le flux souple



3

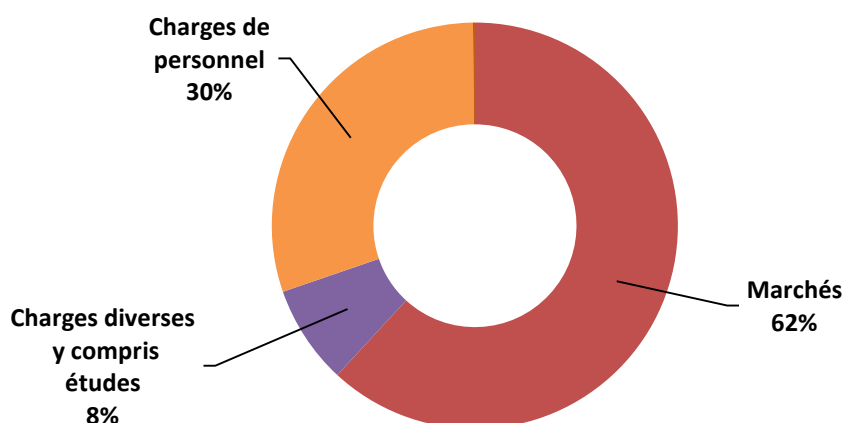
INDICATEURS FINANCIERS



3.1 Indicateurs financiers sur le secteur de Châteaubriant

3.1.1 Dépenses réelles de fonctionnement

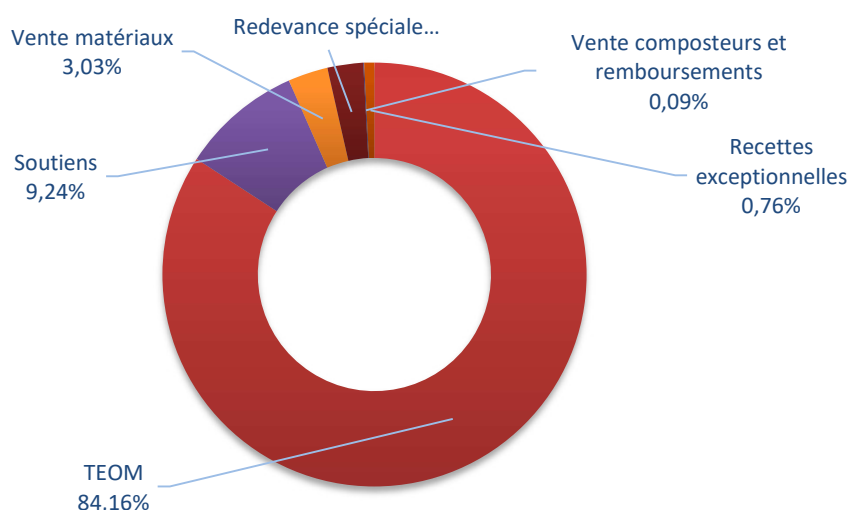
Dépenses	2025	2024	2023
Marchés	2 785 343 €	2 677 870 €	3 039 388 €
Charges diverses y compris études	456 538 €	558 470 €	287 761 €
Charges de personnel	1 347 843 €	1 223 261 €	1 259 335 €
Créances irrécouvrables	0 €	0 €	0 €
Charges financières	27 082 €	28 297 €	25 676 €
Charges exceptionnelles	138 €	139 €	0 €
TOTAL	4 616 946 €	4 488 037 €	4 612 160 €



3.1.2 Recettes réelles de fonctionnement

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue la principale recette du service de prévention et de gestion des déchets du secteur de Châteaubriant.

Recettes	2025	2024	2023
TEOM	4 438 837 €	4 376 925 €	4 171 949 €
Soutiens	277 272 €	565 601 €	457 930 €
Ventes matériaux	183 558 €	150 023 €	150 093 €
Redevance spéciale	134 340 €	134 341 €	134 840 €
Vente composteurs et remboursements	3 823 €	3 993 €	4 356 €
Recettes exceptionnelles	26 281 €	23 801 €	37 896 €
TOTAL	5 064 111 €	5 254 684 €	4 957 064 €



3.1.3 Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées majoritairement de l'achat de bacs de collecte et d'une prestation d'assistance à maîtrise d'oeuvre pour le projet de création de la nouvelle déchetterie à Châteaubriant.

Dépense d'investissement	2025	2024	2023
Remboursement d'emprunts	49 261 €	48 048 €	46 865 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	85 064 €	532 805 €	108 506 €
Immobilisation en cours	1 710 987 €	10 326 €	34 845 €
TOTAL	1 845 312 €	591 179 €	190 217 €

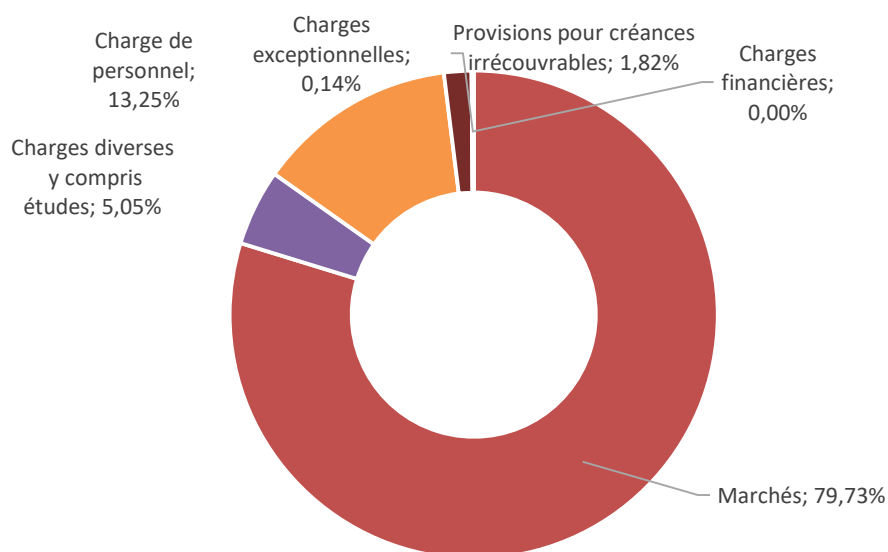
3.1.3 Dépenses réelles d'investissement

Recettes d'investissement	2025	2024	2023
Dotations, fonds divers, réserves (dont excédent de fonctionnement capitalisé et FCTVA)	155 659 €	94 859 €	28 083 €
Emprunt		0 €	1 200 000 €
Subventions	66 436 €		
TOTAL	222 095 €	94 859 €	1 228 083 €

3.2 Indicateurs financiers sur le secteur de Derval

3.1.1 Dépenses réelles de fonctionnement

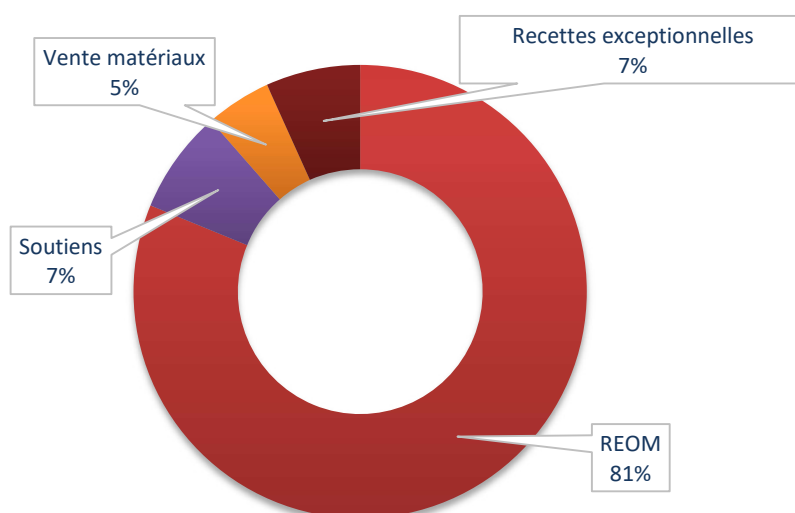
Dépenses	2025	2024	2023
Marchés	1 004 574 €	957 461 €	1 095 156 €
Charges diverses y compris études	69 685 €	92 209 €	69 405 €
Charges de personnel	184 678 €	177 275 €	182 034 €
Créances irrécouvrables	21 000 €	22 000 €	25 000 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	14 344 €	3 199 €	1 904 €
TOTAL	1 294 280 €	1 252 144 €	1 373 499 €



3.1.2 Recettes réelles de fonctionnement

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), comme expliqué précédemment, est composée d'une part fixe et d'une part variable appliquée en cas de dépassement du nombre de levées comprises dans le forfait.

Recettes	2025	2024	2023
REOM	1 070 500 €	1 073 856 €	1 020 427 €
Soutiens	97 092 €	181 234 €	140 445 €
Ventes matériaux	61 853 €	55 966 €	40 325 €
Recettes exceptionnelles	88 795 €	331 €	1 082 €
TOTAL	1 318 240 €	1 311 387 €	1 202 279 €



3.1.3 Dépenses réelles d'investissement

Dépense d'investissement	2025	2024	2023
Remboursement d'emprunts	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	36 222 €	20 531 €	5 984 €
Immobilisation en cours	8 545 €	7 906 €	0 €
TOTAL	44 767 €	28 437 €	5 984 €

3.1.3 Dépenses réelles d'investissement

Recettes d'investissement	2025	2024	2023
Dotations, fonds divers, réserves (dont excédent de fonctionnement capitalisé et FCTVA)	10 823 €	3 274 €	1 544 €
Subventions	0 €	0 €	0 €
TOTAL	10 823 €	3 274 €	1 544 €



Service de Prévention et Gestion des Déchets
Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
Juin 2026

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X		X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU			X	P	Mme Sylvie VANRENTERGHEM
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : Mme Mélaine CHESNOT

M. Michaël VERDIER est arrivé à 17 h 51 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

Mme Jacqueline BOMBRAÏ a quitté la séance à 17 h 56 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT